

Distribution limitée

WHC-03/27.COM/19
Paris, le 16 juin 2003
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-septième session
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XII
30 juin - 5 juillet 2003**

Point 19 de l'ordre du jour provisoire : Indicateurs de performance pour évaluer la mise en œuvre des objectifs du patrimoine mondial de 2002 (crédibilité, conservation, renforcement des capacités et communication)

RESUME

Le présent document reproduit les indicateurs de performance envisagés, tels qu'ils figurent dans le Projet de programme et de budget 2004-2005 (32C/5).

Le projet de décision **27 COM 19** proposé au Comité est présenté au paragraphe 6.

I. ANTECEDENTS

1. A sa 26^e session (Budapest, juin 2002), le Comité du patrimoine mondial a adopté les objectifs stratégiques suivants :

1. Renforcer la Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial;
2. Assurer la conservation efficace des biens du patrimoine mondial;
3. Promouvoir la mise en place de mesures efficaces de développement des capacités dans les Etats parties;
4. Augmenter la sensibilisation, l'implication et le soutien du public pour le patrimoine mondial par la communication.¹

2. En outre, le Comité a invité le Directeur général « à élaborer des indicateurs de performance pour chacun des objectifs stratégiques, pour présentation à la 27^e session du Comité (juin/juillet 2003), afin de permettre au Comité de mesurer le succès de la mise en oeuvre des objectifs dans le temps. »²

II. INDICATEURS DE PERFORMANCE DANS LE PROJET DE 32 C/5

3. Le Projet de programme et de budget 2004-2005 (voir les extraits présentés sous la cote WHC-03/27.COM/16) inclut les indicateurs de performance suivants :

Axe d'action 1 : Prestation de services aux organes directeurs du patrimoine mondial

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

_ Les États membres doivent davantage prendre conscience du rôle de premier plan de l'UNESCO dans la mise en œuvre de la Convention de 1972.

Indicateurs de performance :

– nombre et diversité accrus des mesures adoptées par les États membres pour mettre en œuvre la Convention de 1972 ;

– nombre accru des demandes d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial présentées au Comité du patrimoine mondial.

_ Adoption et application des décisions de principe et des orientations prises par le Comité du patrimoine mondial et l'Assemblée générale des États parties pour mettre en œuvre la Convention du patrimoine mondial.

_ Révision et diffusion des orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en plusieurs langues.

Indicateurs de performance :

– nombre de versions linguistiques produites ;

– étendue de la diffusion.

(Source: UNESCO 32C/5 *Projet de Programme et de Budget 2004-2005*)

¹ Voir la décision **26 COM 17.1**, paragraphe 1.

² Voir la décision **26 COM 17.1**, paragraphe 2.

Axe d'action 2 : Protéger la diversité culturelle du monde et appuyer le processus de développement par le biais de la Convention de 1972

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

_ Augmentation du nombre des États parties à la Convention pour la protection du patrimoine mondial et établissement de nouvelles listes provisoires.

Indicateurs de performance :

- nombre de nouveaux États parties ;
- nombre de nouvelles listes provisoires.

_ Accroissement du nombre de propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de biens culturels et naturels situés dans des régions – et en particulier dans des PMA – ou appartenant à des catégories qui y sont actuellement sous-représentées ou non représentées.

Indicateurs de performance :

- nombre de propositions d'inscription reçues de régions ou concernant des catégories sous-représentées et non représentées ;
- nombre de propositions d'inscription émanant de PMA.

_ Renforcement du processus de notification et de suivi de l'état de conservation des sites du patrimoine mondial.

Indicateurs de performance :

- nombre de rapports annuels publiés ;
- rapport de synthèse semestriel établi ;
- nombre de plans de gestion approuvés ;
- nombre de programmes de formation organisés pour les personnels techniques ;
- nombre de sites visés par les activités de formation.

_ Développement et extension de l'Initiative de partenariats du patrimoine mondial (IPPM).

Indicateurs de performance :

- nombre et diversité des partenaires impliqués ;
- nombre de partenariats constitués et mis en œuvre ;
- montant des fonds supplémentaires mobilisés pour des projets de conservation d'envergure majeure ;
- programmes d'éducation et de sensibilisation exécutés ;
- partenariats établis avec des groupes de presse.

(Source: UNESCO 32C/5 Projet de Programme et de Budget 2004-2005)

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR CHACUN DES OBJECTIFS STRATEGIQUES (CREDIBILITE, CONSERVATION, RENFORCEMENT DES CAPACITES ET COMMUNICATION)

4. Ces indicateurs de performance seront abordés par la 32^e Conférence générale de l'UNESCO (29 septembre - 18 octobre 2003).

5. Entre-temps, comme les indicateurs de performance permettent d'évaluer l'Initiative de partenariats du patrimoine mondial (voir WHC-03/27.COM/20C), le Centre du patrimoine mondial a commencé à travailler à l'élaboration d'indicateurs de quantification pour accompagner les indicateurs de performance présentés dans le

Projet de 32C/5 afin d'évaluer la mise en œuvre des quatre objectifs stratégiques (crédibilité, conservation, renforcement des capacités et communication) pour l'exercice biennal 2004-2005, présentés dans le tableau suivant :

| Objectif stratégique | Indicateur de performance (extrait du projet 32C/5) | INDICATEURS DE QUANTIFICATION (pour l'exercice biennal 2004-2005) |
|---|--|---|
| Renforcer la Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial | nombre de nouveaux Etats parties | 6 nouveaux Etats parties (Note: Au 16 juin 2003, on compte 176 Etats parties à la <i>Convention du patrimoine mondial</i> , chiffre à comparer avec les 189 Etats membres et les 6 membres associés de l'UNESCO) |
| | nombre de nouvelles Listes indicatives | 10 nouvelles listes indicatives (Note : Au 16 juin 2003, 44 Etats parties n'ont pas présenté de listes indicatives) |
| | nombre accru des demandes d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial présentées au Comité du patrimoine mondial nombre de propositions d'inscription reçues de régions ou concernant des catégories sous-représentées et non représentées | 50 % de propositions d'inscription provenant de régions et catégories sous-représentées et non représentées |
| | nombre de propositions d'inscription émanant de PMA | 25 % de propositions d'inscription des PMA |
| Assurer la Conservation efficace des biens du patrimoine mondial | nombre de rapports annuels publiés | Rapports périodiques établis par : Les 31 Etats parties d'Amérique latine et des Caraïbes en 2004 50 Etats parties d'Europe et d'Amérique du Nord en 2005 |
| | rapport de synthèse semestriel établi | Rapports sur l'état de conservation aboutissant à une meilleure gestion d'au moins 20 biens du patrimoine mondial |
| | nombre et diversité accrus des mesures adoptées par les États membres pour mettre en œuvre la <i>Convention de 1972</i> | Elaboration de 10 plans de gestion ou autres mécanismes de gestion performants établis avec le soutien de l'assistance internationale |
| | nombre de plans de gestion approuvés | |

| | | |
|---|--|---|
| Promouvoir la mise en place de mesures efficaces de développement des Capacités dans les Etats parties | nombre de programmes de formation organisés pour les personnels techniques | 10 activités de formation |
| | nombre de sites visés par les activités de formation | Activités de formation sur dix sites du patrimoine mondial |
| Augmenter la sensibilisation, l'implication et le soutien du public pour le patrimoine mondial par la communication | | 10 numéros de la <i>Lettre du patrimoine mondial</i> 12 numéros de la <i>Revue du patrimoine mondial</i> 6 nouveaux <i>Dossiers du patrimoine mondial</i> |
| | nombre de versions linguistiques [des Orientations] produites | <i>Orientations</i> révisées en anglais, français, espagnol et au moins une autre langue Diffusion des <i>Orientations</i> révisées à tous les Etats parties à la <i>Convention du patrimoine mondial</i> |
| | étendue de la diffusion [des Orientations] | |
| | nombre et diversité des partenaires impliqués | Extraits du document WHC-03/27.COM/20C : « (i) Indicateurs de procédé proposés : • Présentation de l'initiative et des nouveaux partenariats lors de grands forums internationaux comme le prochain Congrès mondial des parcs (Durban, Afrique du Sud 2003), le Forum économique mondial (Barcelone 2004), les Jeux Olympiques culturels 2004, la VII ^e Conférence des Parties à la Convention relative à la diversité biologique (Malaisie, 2004) et le 4 ^e Congrès mondial de l'UICN sur la conservation (Thaïlande, 2004) ; • Tentative de plus grande sensibilisation du secteur privé au <i>PaCte pour le patrimoine mondial</i> en conviant de nouveaux participants non gouvernementaux aux sessions du Comité du patrimoine mondial et aux événements liés en 2005. (ii) Indicateurs de réalisation proposés : • Mobilisation de nouvelles ressources (mesurées en numéraire et en nature) équivalant au Fonds du patrimoine mondial (7 millions |
| | nombre de partenariats constitués et mis en œuvre | |
| | montant des fonds supplémentaires mobilisés pour des projets de conservation d'envergure majeure | |
| | programmes d'éducation et de sensibilisation exécutés | |
| | partenariats établis avec des groupes de presse | |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>de dollars) pour l'exercice biennal 2004-2005 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'au moins un partenariat de grande envergure pour l'éducation et la sensibilisation au patrimoine mondial avec une nouvelle ONG ou organisation du secteur privé, médias compris ; • Création d'au moins un partenariat majeur de renforcement des capacités avec une ONG ou un partenaire du secteur privé. » |
|--|--|--|

IV. PROJET DE DECISION

6. Le Comité du patrimoine mondial pourrait souhaiter adopter le projet de décision suivant :

27 COM 19

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Note les indicateurs de performance proposés dans le Projet de programme et de budget de l'UNESCO pour 2004-2005 (32C/5) ;*
2. *Invite le Secrétariat à présenter un rapport sur la mise en œuvre des objectifs stratégiques en utilisant les indicateurs de performance, à sa 29^e session, en juin 2005.*